

L'ajournement

M. Kaplan: Cela vient plus vite qu'on ne le pense, mais ce n'est pas inévitable. J'aimerais donc dire au député que le gouvernement a jugé extrêmement valable le rapport dont il parle et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) propose d'entreprendre une étude approfondie de toutes les pensions au Canada. Nous organisons actuellement une révision de toute la question des pensions.

Le député a parlé de la nécessité d'améliorer le Régime de pensions du Canada afin qu'il assure une pension équivalente à 75 p. 100 des gains. Je dois dire que le parti libéral du Canada est en faveur d'une telle mesure. Lors de notre dernier congrès national, nous avons adopté une résolution en ce sens.

En ce qui concerne l'âge de la retraite, c'est une question beaucoup trop large pour que le gouvernement y intervienne uniquement en fonction des besoins du moment. Les décisions prises à cet égard devront comporter un certain degré de souplesse, en ce sens qu'elles devront abaisser l'âge de la retraite en général tout en permettant aux Canadiens qui en ont le désir de rester au travail.

J'ai entendu avec plaisir le député se déclarer fier de notre régime de pensions, de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Il a raison. Tout les Canadiens devraient être fiers de contribuer ainsi à la subsistance de nos concitoyens âgés.

Je tiens cependant à signaler ce que je considère comme une erreur du député dans l'interprétation du rapport. Il est exact de dire que, suivant le rapport, plus de la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans ont des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. Mais, ajoute le rapport, elles ont droit à une aide fédérale au titre du supplément de revenu garanti. En fait, plus de la moitié des personnes âgées bénéficient de cette aide, qui relève considérablement leur revenu. Donc, dans beaucoup de cas ces personnes se trouvent au-dessus du seuil de la pauvreté, grâce à l'appoint apporté par ces programmes dont le député et tous les membres de la Chambre sont si fiers.

Depuis le 1^{er} octobre 1975, le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse est de \$129.28 par mois par retraité. En outre, le retraité célibataire qui ne dispose pas d'autres revenus...

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est épuisé.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—DEMANDE D'ÉTUDE
DE L'INCIDENCE DE LA COMPRESSION DES DÉPENSES
FÉDÉRALES SUR LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE
L'ATLANTIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, la question que je soulève ce soir a été abordée le 28 octobre et concerne le fonctionnement du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, mais il importe que je la traite encore une fois dans le débat d'ajournement d'aujourd'hui, à la veille de l'annonce que le gouvernement doit faire de son programme de modération des dépenses publiques.

Les députés se souviendront que le 28 octobre je demandais au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) s'il avait été chargé par ses collègues de suivre les modifications de dépenses ou de programmes fédéraux qui auraient un effet défavorable sur les programmes de développement régional appliqués par son ministère ou intéressant ce dernier à un titre quelconque.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à dire d'abord que cette question touche essentiellement, à mon avis, à la responsabilité fiscale et économique du gouvernement envers les régions défavorisées de notre pays. Je le dis à cause des temps difficiles que nous avons connus il y a à peu près cinq ans à la suite d'un programme fédéral de restrictions. Les députés qui étaient ici à cette époque et les citoyens en général se souviendront de la situation qui existait chez nous quand le gouvernement a annoncé que l'économie surchauffait dans les régions plus hautement développées du Canada, comme la partie centrale du pays, dans la région de Toronto et, bien sûr, dans l'Ouest, surtout dans certains grands centres urbains.

Un programme précis de restrictions fédérales avait alors été institué, mais il faut s'empresse de dire que la guerre qu'on voulait faire à l'inflation dont le premier ministre (M. Trudeau) avait prédit la destruction s'est faite en très grande partie sur le dos des petits salariés ou des gens des régions défavorisées. Ceux de nous qui ont été à même de suivre de près les coupures qui ont été faites dans les dépenses fédérales relativement aux programmes fédéraux n'ont pu en général constater à cette époque le moindre discernement ou la moindre priorité quant au fardeau économique très réel qui existait dans les provinces de l'Atlantique, où le chômage était le double de la moyenne nationale, alors que nous connaissions dans bien des cas un coût de la vie très élevé et que les revenus en général se situaient à près de la moitié de la moyenne nationale.

Il y a maintenant danger que cette situation se répète. Je le dis parce que très peu de temps après que le premier ministre eut annoncé le programme de restrictions des prix et des salaires le 13 octobre, j'ai posé, le 20 octobre, la question suivante au ministre des Finances (M. MacDonald):

● (2220)

—compte tenu des réductions probables des dépenses du gouvernement fédéral. Le ministre annoncera-t-il la création d'un programme spécial ou confiera-t-il au ministre de l'Expansion économique régionale le soin de veiller à ce que d'éventuelles coupures des dépenses fédérales ne créent pas davantage de chômage et que l'on mette plutôt sur pied un programme qui remédie aux difficultés que connaissent les régions victimes de disparités socio-économiques?

Toujours le 20 octobre, comme en fait fois la page 8339, voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, quand les collègues du député réclament des réductions des dépenses gouvernementales globales, nous songeons tous aux difficultés qu'engendrerait une telle mesure dans des régions comme celle-là.

Ce manque de discernement, cette omission des données historiques et ce refus de se souvenir des difficultés que nous avions précédemment rencontrées au début des années 1970 par suite du précédent programme de restrictions m'ont profondément choqué, et j'ai posé au ministre des Finances (M. Macdonald) une question supplémentaire. Je lui ai demandé si le gouvernement allait faire preuve d'une certaine souplesse dans l'éventualité de ces réductions des dépenses afin que cela ne crée pas davantage de difficultés pour un nombre important de personnes dans les régions sous-développées. Le ministre des Finances s'est contenté de répéter sa première réponse et a déclaré: